

Thibault THOMAS
9 impasse les Hauts de Sérignan
34410 SERIGNAN

Maître MANCIER-LHEURE
13 Place du Marché
BP 83
91312 MONTHLERY cedex

Sérignan, le 02 janvier 2017

Affaire : THOMAS / FIX
V / réf : 2016065 - EML /ACL

Chère Maître,

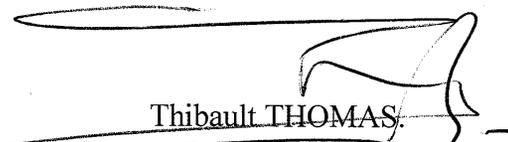
Je vous prie de trouver ci-joint :

- CCP n° 6.560.024 compte n° 8.554.25R de montant 484,92 €

en règlement de votre facture n° 2011895.

Comme convenu lors de mon appel à votre secrétariat le 23 décembre au matin, je reste en attente de la confirmation par mail de la date et heure de notre prochain rendez-vous proposé dans votre courrier du 22 décembre.

Veillez agréer, Chère Maître, l'expression de ma considération distinguée.


Thibault THOMAS

P.J. : 1



LA BANQUE POSTALE



PAYEZ CONTRE CE CHEQUE EN EUROS NON ENDOSSABLE
sauf au profit d'un établissement de crédit ou assimilé

Quatre cent quatre
vingt quatre euros et 92 ct -

à

Cabinet MANCIER-LHEURE Avocats

€ = 484,92 € -

N° de compte :
0855425R020

Payable en France :
CENTRE DE PARIS (75)
SERVICE CLIENT 042

Tél : 3639

Chèque N° : **16 6560024 C**

MR THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

A Serignan
Le 02/01/17
SIGNATURE

(09)

